

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013

Le treize décembre deux mille treize, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **09 décembre 2013**

TABLEAU DE PRESENCE				
<i>Fonctions</i>	<i>Noms</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent excusés</i>	<i>Pouvoir à</i>
Maire	LEROY Pascal	x		
Adjoints	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
	DENIZO Hervé	x		
Conseillers municipaux	DANILOFF Michel	x		
	DUCROS Alain	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	LEFEBVRE Marianne	x		
	PALHEIRE Gaëlle	x		
	PIFFRET Jean-François	x		

✎ ORDRE DU JOUR ✎

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre 2013
- 2) Transfert du droit de préemption sur les parcelles B43 et B44
- 3) Informations et questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 40 par Monsieur le Maire.

- o Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Gaëlle PALHEIRE comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

II – TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES B43 ET B44

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé de l'urbanisme.

Celui-ci fait part à l'assemblée d'une adjudication immobilière parue dans les annonces légales dans le journal La Marne du 27 novembre 2013. Cette adjudication concerne la vente aux enchères d'un ensemble immobilier sis au 5 rue de la Croix et au 15 cour des Courants.

Il a été considéré lors de l'élaboration du PLU que la rue de la Croix constitue un espace stratégique du fait de sa situation au cœur de village. Par ailleurs cet ensemble immobilier est situé à proximité d'une future opération d'aménagement réalisée conjointement avec la Communauté d'Agglomération. La réalisation d'une opération de logements semble donc opportune afin de permettre à la commune de Carnetin de participer au renouvellement de son cœur de village et de répondre aux objectifs fixés par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat 2011-2017.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de déléguer à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire le droit de préemption urbain pour ce qui concerne les parcelles concernées (B43 et B44).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, en ce qui concerne les parcelles B43 et B44.
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée aux propriétaires des parcelles susvisées ayant transmis une déclaration d'intention d'aliéner.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal

III- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

○ Transport

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN annonce qu'un bus supplémentaire desservant Carnetin sera mis en place à partir du 06 janvier 2014 (départ de la gare routière à 20h30).

○ Antennes

Monsieur Alain DUCROS demande que Bouygues Télécom communique le texte de la réglementation applicable en matière de santé publique et d'émission de champs électromagnétiques. Il demande également quelle sera la zone de couverture des antennes. Monsieur Hervé DENIZO répond qu'un document d'information mairie (DIM) devrait être prochainement fourni par l'opérateur. Ce document sera mis à la disposition du public.

○ Site internet

Monsieur Alain DUCROS demande que les différents règlements applicables à l'urbanisme et aux espaces naturels (PLU, PPEANP, PRIF, Natura 2000...) apparaissent sur le site, qu'ils soient consultables ou au moins cités et qu'il soit précisé qu'ils sont consultables en mairie sur simple demande. Monsieur Hervé DENIZO répond que ces documents sont consultables à la mairie et ont d'ailleurs déjà été consultés par du public et des professionnels pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

○ Stationnement ruelle des Plâtrières

Monsieur Michel DANILOFF fait part une nouvelle fois des dégradations induites par le stationnement de véhicules le long de la ruelle des Plâtrières.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40

<i>Emargements</i>		
Pascal LEROY	Patrick TAUPIN-GARDIN	Hervé DENIZO
Michel DANILOFF	Alain DUCROS	Jean-Marc DULIN
Marianne LEFEBVRE	Gaëlle PALHEIRE	Jean-François PIFFRET